

Protocoles de sécurité dans les activités physiques de pleine nature

(version 02 février 2026)

Wakeboard

Préambule :

En tant qu'enseignement obligatoire ou volontaire, le wakeboard s'inscrit dans le parcours de formation d'un élève. L'enjeu est celui des activités du CA 2 : « se déplacer en sécurité en s'adaptant à des environnements variés naturels ou artificiels », apprendre à faire des choix lucides.

Il s'agit d'éduquer les élèves, futurs citoyens pratiquant les sports de nature, à une prise de risque subjective, calculée et réfléchie tout en gardant la possibilité de pouvoir et savoir renoncer.

Le wakeboard est une activité qui peut être enseignée dans différents cadres : celui de l'enseignement obligatoire d'E.P.S., de l'Associations Sportives et des compétitions UNSS, des Sections Sportives ou encore dans le cadre de séjours A.P.P.N.

Contexte scolaire

La pratique de l'activité se réalise dans le contexte du wakeboard par câble, dans un « cablepark » ou « wakepark » (téléski nautique équipé de modules).

Le prérequis pour tous les élèves : ASNS ou Pass Nautique. Les élèves doivent impérativement satisfaire, au moins à l'une des conditions suivantes :

- Attester de sa capacité à savoir nager 25m et à s'immerger, conformément à l'Article A322 - 3 - 1 du Code du Sport.

Réaliser en piscine ou sur le site de l'activité un test d'aisance, avec ou sans gilet de sécurité, répondant aux normes ISO 12402 - 5 ou NF EN 393 ou ISO 12402 - 5 ou NF EN 395 (gabarit inférieur à 25 kg ou personnes à besoins particuliers), conformément à l'Article A322 - 3- 2 du Code du Sport.

- Attester du Pass-Nautique (capacité à entrer dans l'eau, se laisser flotter, aller sous l'eau, se déplacer et en sortir), en référence au B.O. N°9 du 03 Mars 2022.
- Être titulaire de l'Attestation du Savoir Nager en Sécurité (A.S.N.S.), conformément au Décret N°2022 - 276 et de l'Arrêté du 28 02 2022.

Un élève n'ayant pas validé à l'un de ces tests, n'est pas en mesure de pratiquer l'activité dans le cadre scolaire.

Avant - Recommandations

Autorisations/Déclarations

Autorisations préalables pour l'utilisation d'un site répertorié.

Validation/autorisation du chef d'établissement.

Concernant les encadrants (enseignant d'EPS ou éducateur sportif diplômé d'état), se conformer à l'article A 212-1 de l'annexe II-1 du code du sport qui liste les qualifications spécifiques à l'activité ski nautique

(<http://www.sportsdenature.gouv.fr/data/userfiles/fiches-activites/ski-nautique/Fiche-reglementation-detailee-ski-nautique.pdf>)

Matériel, environnement et adaptation

- Se renseigner sur la structure, sa spécificité et toutes les remarques nécessaires à la prévention. Repérer les points caractéristiques : retour des élèves en cas de chute : comment et par quel chemin ?...
- Se renseigner sur les conditions météorologiques et leur évolution.
- Savoir renoncer si, au regard des risques d'orage et/ou de la température de l'eau, il y a un doute à assurer la sécurité du groupe.
- Prévoir le matériel de secours :
 - bateau à moteur en état de marche
 - téléphone portable, vérification de l'accès au réseau téléphonique et des modalités au déclenchement des secours (faire le point avec l'accueil de la base).
 - enseignant en tenue (combinaison ou maillot de bain)
 - trousse de premier secours

Taux d'encadrement : S'il n'existe pas de texte cadre relatif au taux d'encadrement, Il est à noter comme appui : la circulaire n°2004-138 du 13 juillet 2004 relative aux risques particuliers à l'enseignement de l'EPS et au sport scolaire et la note de service n°94-116 du 9 mars 1994 relative à la sécurité des élèves : pratiques des activités physiques scolaires.

Élève « rider » ou « wakeboarder »

- Combinaison (en fonction de la température de l'eau et de la température extérieure), casque réglable, gilet de flottaison individuel (gilet ou brassière).
- Le port d'une tenue adaptée aux conditions de pratique (ensoleillement, vent, froid, pluie).
- Un matériel adapté (cf. paragraphe annexe)

Pendant - Recommandations

Organisation et mode de fonctionnement :

le professeur est le dernier maillon de la chaîne de contrôle.

- Il se munit d'une trousse de sécurité et d'un moyen de communication accessibles rapidement (si téléphone portable, vérifier au préalable la qualité du réseau).
- Il vérifie l'équipement des élèves.
- Il se place pour intervenir efficacement.
- L'enseignant s'assure que les élèves ont intégré les consignes de sécurité pour eux-mêmes, les autres
- L'enseignant s'inscrit dans une démarche d'anticipation en tenant compte notamment des ressources énergétiques et émotionnelles des élèves; de l'unité du groupe et de l'évolution des conditions météorologiques.

En dehors de l'eau :

- L'élève doit aider son ou ses partenaires, observer ses camarades sur l'eau et signaler à les riders en difficulté.

Sur l'eau en lien avec les consignes de sécurité :

- Les élèves doivent communiquer et rester vigilant mutuellement de manière constante, rester visible et accessible du professeur, maîtriser le langage commun, connaître et reconnaître les dangers, obstacles et difficultés du milieu pour adopter les conduites sécuritaires, respecter les consignes.
- L'élève doit être en mesure d'identifier ses progrès pour mieux se connaître et mieux s'engager.

- Mettre en place un échauffement systématique : des tours complets sur le matériel approprié à son niveau de pratique.
- Pour Le « rider » : Regarder devant soi surtout dans les virages pour anticiper les dangers – Passer loin des riders qui ont chuté (à 3m minimum) – Lâcher la corde et se laisser tomber si l'on n'est pas certain de pouvoir l'éviter – Utiliser les modules du plan d'eau uniquement si l'opérateur en donne l'autorisation.
- Pour le « rider » qui chute sans gravité : en cas de chute, lâcher immédiatement le palonnier – lever un bras pour signaler à l'opérateur que tout va bien – regarder derrière soi s'il n'y a pas de palonnier qui arrive (si un palonnier arrive, plonger la tête sous l'eau) – enlever sa planche des pieds - s'écartez rapidement de l'axe de passage des riders qui arrivent derrière en nageant vers la berge la plus proche – si l'on doit couper l'axe de passage des riders pour rejoindre la rive, attendre qu'il n'y ait plus de riders à proximité immédiate et traverser rapidement en nageant - une fois la berge atteinte, revenir à pied en portant son matériel par le chemin le plus court pour rejoindre le ponton de départ.
- Pour le « rider » qui chute et qui a un problème : agiter les 2 bras en les croisant – demander aux riders arrivant juste après soi de prévenir l'opérateur et se laisser flotter sur le dos en attendant l'arrivée du bateau de secours.
- Pour le « rider » qui voit un autre rider en difficulté : prévenir l'opérateur en rejoignant le point de départ et/ou porter directement assistance à son camarade en se laissant tomber et en le rejoignant rapidement à la nage.

Après – Recommandations

L'ensemble du groupe sort de l'eau et est compté par l'enseignant.

Il coordonne la gestion du matériel en vérifiant l'état et l'entretien (combinaison, gilets de flottaison, casques)

Annexe : Niveaux de pratique et matériels utilisés

Débutant : Evoluer en kneeboard ou en bi-ski

Confirmé : Evoluer en planche de Wakeboard avec footstraps puis passer en planche de wakeboard avec chausses selon les consignes données par l'encadrant technique.

Expert : Evoluer en planche de wakeboard avec chausses ; en wakeskate. Prendre des modules et réaliser des figures